

PROCÈS VERBAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

**Mardi 07 avril 2026 à 19h30**

**DÉLIBÉRATION de la 2<sup>nd</sup> séance**

Date de la convocation :	01 avril 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	25
Procurations :	3
Publication de la liste :	09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** ;

Présents :

Fabien VETEAU, Maire

Mme et Mrs Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Angélique PERRINE-KAHN, Philippe CAREAU, Agnès KLESSE, Béranger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Delphine BAZANTÉ, Jean PESCHER, Eléonore DELAHOUSSE, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN formant la majorité.

Mmes et Mrs Marie PERIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Claire GASNIER

Représentés :

Bruno Jadaud par Yann Guégan

Fabrice Berland par Philippe Martin

Jérôme Foyer par Christelle Cailleux

Absents ou excusés :

Théo NGUYEN

Quorum : 25/15

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur GUÉGAN est désigné secrétaire de séance.

**Validation du PV de la séance du 20 mars.**

13 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au  
 Aubance Louets

**Rapporteur : Fabien VETEAU, Maire**

Par arrêté du préfet en date du 26 juin 2015, le syndicat mixte du bassin du Layon, le syndicat mixte du bassin de l'Aubance, le syndicat intercommunal de protection des levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Érigné et le syndicat intercommunal de la vallée du Louet ont fusionnés au 1er janvier 2016, en tant que syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets.

Ce syndicat a pour objectifs de restaurer les rivières du territoire et les milieux aquatiques, d'œuvrer pour la continuité écologique, d'améliorer la qualité de l'eau et de mieux gérer la ressource en eau.

Ce groupement permet au syndicat d'être en cohérence avec le périmètre du SAGE validé par le préfet en 2014.

En application du Code général des collectivités territoriales, les délégués du Conseil municipal suivent le sort de cette assemblée quant à la durée de leur mandat.

En conséquence, et pour faire suite au renouvellement du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein des divers syndicats dont elle est membre, et notamment auprès du SAGE Layon Aubance Louets.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-30 en date du 26 juin 2015,

Vu la délibération n° 107/2015 en date du 08 septembre 2015,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026

Les membres proposés sont Odile Ginestet en titulaire et Yoan Buret en suppléant.

Christelle Cailleux propose sa candidature pour être suppléante.

Odile Ginestet refuse et explique son choix par l'importance de l'agriculture dans la gestion de la ressource en eau.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, désignent Odile Ginestet, titulaire et Yoan Buret, suppléant.

**VOTE**

en exercice	29	POUR	22
présents	25	CONTRE	6
		Jérôme Foyer, Christelle Cailleux, Philippe Martin, Claire Gasnier, Fabrice Berland, Marie Périgot	
procurations	3	ABSTENTION	0
pris part au vote	28	TOTAL	28



